

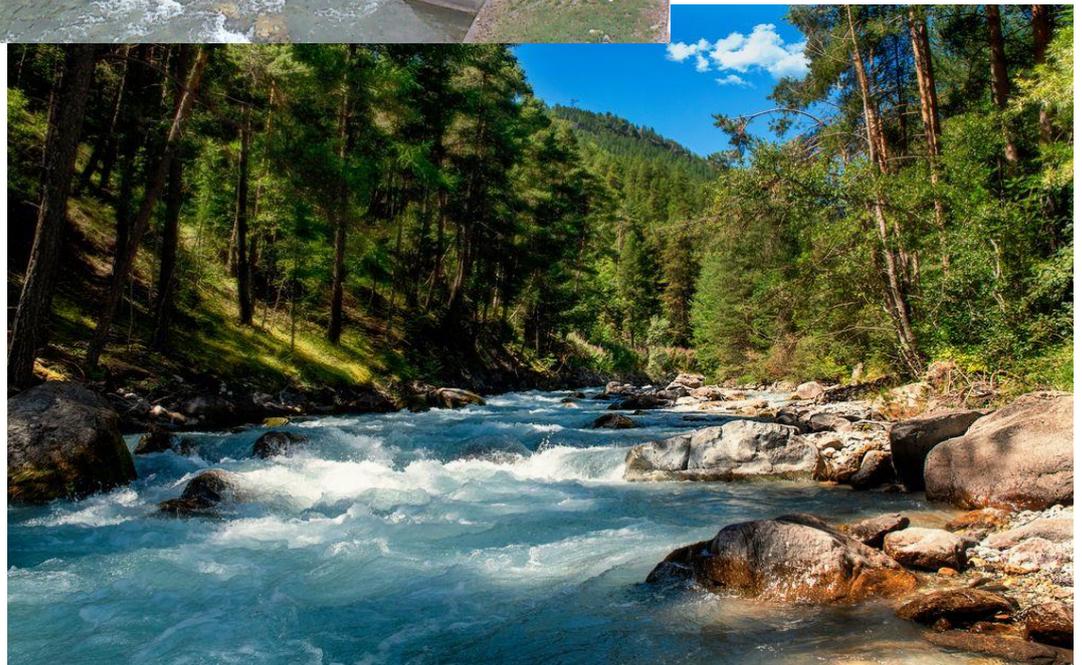
Critérium Guisane - Durance

(Hautes-Alpes)

Le 30 Mars 2024

Championnat de France de pêche à la mouche

Promotion Nationale





Organisation:

Club Mouche Pays Sisteronais Buëch

Chers amis,

- **Votre candidature a été retenue par la FFPS CN Mouche pour participer au Criterium Guisane – Durance en Promotion Nationale.**
- **Nous aurons donc le plaisir de vous recevoir le 30/03/2024 pour la compétition Guisane – Durance.**
- **Vous trouverez ci-joints de nombreux renseignements pour vous aider à préparer au mieux votre compétition.**
- **Pendant cette manifestation, n'oubliez pas que vous n'êtes pas prioritaires dans l'utilisation de la rivière. Restez courtois à l'égard des riverains, pêcheurs et autres promeneurs que vous rencontrerez.**
- **En cas d'empêchement remettant en cause votre participation au critérium, veuillez nous prévenir au plus tard 15 jours avant le début de la compétition au 06 88 21 64 49.**
- **Nous vous souhaitons un agréable séjour dans les Hautes Alpes et bonne chance pour votre compétition.**

Pour le comité d'organisation :

Le Président du Club Mouche Pays Sisteron Buech

Cyrille BONILLA-CALVO

06 88 21 64 49

cyrille@depetri.fr



❖ Caractéristiques du critérium :



Les mêmes secteurs de la Durance seront pêchés le 30 et le 31 mars pour les 2 compétitions (Guisane – Durance et Clarée - Durance).

26 participants. 7 heures de pêche effectives par compétiteur sur le samedi.

2 secteurs de 13 parcours, numérotés de l'aval vers l'amont et dénommés A (Guisane) et C (Durance). Les parcours font environ entre 500 m sur la Guisane et environ 400 m sur la Durance.

Chaque secteur est pêché simultanément par 13 pêcheurs de **9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.**

Le temps rotation se fait en 1h00 entre les deux manches.

Seules les truites fario de plus de 18 cm seront comptabilisées. Les arcs-en-ciel ne seront pas comptabilisés.

❖ Entraînements possibles :

Durance en aval du barrage de Prelles. **(Interdiction de pêche 6 jours avant compétition)**

❖ Déroulement de la compétition :

➤ Le samedi 30/03/2024 :

- **7H00 Accueil :** Centre Sportif d'altitude Parc des Sports et des Loisirs Rue Jean Moulin - Les Sagnes 05100 Briançon– Hautes Alpes.
 - Collation du matin,
 - Vérification des licences,
 - Rappel des consignes et règlements,
 - Distribution des paniers repas du midi,
 - Distribution des goulottes de mesures et des feuilles de marques **(20 € de caution)**

● **8h30 : Départ sur les lots de pêche.**

● **9H30 – 13h00 : 1^{ère} manche.**

Pose méridienne et changement de secteur.

● **14H00 - 17H30 : 2^{ème} manche.**

- **17H00 :** Récupération des feuilles de marques au Centre Sportif d'altitude Parc des Sports et des Loisirs Rue Jean Moulin - Les Sagnes 05100 Briançon– Hautes Alpes.

● **18h00 :** promulgation des résultats / Remise des prix.

- Afin de conserver de bonnes relations avec les gestionnaires de pêche, les propriétaires et pêcheurs locaux, nous devons être très rigoureux dans notre comportement et limiter au maximum les traces de notre passage sur les abords et cours de rivières pêchées.
- Aussi, **une caution de 20€** sera demandée au départ de la compétition et qui ne vous sera restituée si vous rappez les piquets, goulotte, rubalises de marquage de votre dernier poste.

• **En cas de réclamation relative à l'organisation, au déroulement de la compétition, celle-ci devra être formulée dans un délai maximal de 2 heures après l'annonce des résultats. Puisque vous signerez pour chaque poisson comptabilisé, il ne peut y avoir d'oubli sur la fiche donc de réclamation pour cela.**

❖ Contacts :

Cyrille BONILLA-CALVO : 06 88 21 64 49

François AUBÉRIC : 06 72 67 76 32

Jérôme FAVIER : 06 79 59 36 46

Dimitri GALIGNÉ: 06 15 05 87 02

Flavien PERRIN : 06 63 30 18 11

❖ Permis de pêche – Haute Durance :

Les Hautes-Alpes ne sont pas réciprocaire avec les autres départements : cotisation départementale obligatoire.

Cette carte de pêche est personnelle et inaliénable. Elle est valable une année civile (excepté carte particulière, voir tableau). Ces cartes sont disponibles chez les nombreux dépositaires du département et par www.cartedepeche.fr.

❖ Logements :

La structure qui nous accueille propose un hébergement sur place (chambre double avec sanitaire).

Les réservations sont à faire par mail à l'adresse suivante : secretariatcipppa@gmail.com

Centre Sportif d'altitude

Parc des Sports et des Loisirs Rue Jean Moulin - Les Sagnes 05100 Briançon

Tel:04 92 20 17 60

42 chambres – Capacité 126 personnes.

41,50 € la nuit + petit déjeuner.

50 € la demi-pension.



Site internet : [Centre Sportif d'altitude \(Briançon\) | Provence-Alpes-Côte d'Azur Tourisme \(provence-alpes-cotedazur.com\)](http://Centre Sportif d'altitude (Briançon) | Provence-Alpes-Côte d'Azur Tourisme (provence-alpes-cotedazur.com))

LA CARTE DE PÊCHE EST OBLIGATOIRE EN ACTION DE PÊCHE



La Réciprocité interdépartementale n'est pas applicable dans les Hautes-Alpes. Voir nos cartes « sans CPMA » pour le pêcheur ayant déjà acquitté le timbre CPMA dans un autre département.

VOUS N'AVEZ PAS
de carte de pêche 2023 :
Prenez une carte AVEC CPMA*

VOUS AVEZ DÉJÀ
une carte de pêche 2023 :
Prenez une carte SANS CPMA*

80€	PERSONNE MAJEURE AVEC CPMA : Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
39,80€	PERSONNE MAJEURE SANS CPMA : Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte initiale à présenter lors d'un contrôle.
22€	PERSONNE MINEURE AVEC CPMA : Jeunes de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
16,80€	PERSONNE MINEURE SANS CPMA : Jeunes de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
7€	DECOUVERTE AVEC CPMA : Enfants de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. PECHE à 1 LIGNE Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
6€	DECOUVERTE SANS CPMA : Enfants de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. PECHE à 1 LIGNE Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
40€	DECOUVERTE FEMME AVEC CPMA : PECHE à 1 LIGNE Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
21,80€	DECOUVERTE FEMME SANS CPMA : PECHE à 1 LIGNE Carte annuelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
35€	HEBDOMADAIRE AVEC CPMA : Utilisable uniquement les jours de validité pour 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
21€	HEBDOMADAIRE SANS CPMA : Utilisable uniquement les jours de validité pour 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
16€	JOURNALIERE AVEC CPMA : Utilisable uniquement le jour de validité dans l'année en cours, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
11,10€	JOURNALIERE SANS CPMA : Utilisable uniquement le jour de validité dans l'année en cours, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
52€	LICENCE DE PÊCHE AUX ENGINS SUR LA RETENUE DE SERRE-PONÇON : Demande de licence à la fédération de pêche des Hautes-Alpes, Vapincum 2 - 16 Av. Jean Jaurès - 05000 GAP - Tel 04 92 53 54 71 + 3€ de frais d'envoi postal

*CPMA : COTISATION PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES Elle n'est payée qu'une seule fois, pour l'année en cours, dans votre département d'origine.

Vous pouvez prendre votre carte de pêche chez votre dépositaire habituel ou aller directement, de chez vous, sur le site de vente en ligne :

www.cartedepeche.fr





○ La Guisane :

La Guisane est un affluent de la Durance, avec laquelle elle conflue en aval immédiat de Briançon. Elle prend sa source au col du Lautaret.

La Guisane présente des fluctuations saisonnières de débit bien marquées et caractéristiques des cours d'eau de haute montagne. Les hautes eaux se déroulent à la fin du printemps et au début de l'été, et se caractérisent par des débits mensuels moyens allant de 8,6 à 14,1 m³/s, de mai à juillet (avec un maximum en juin) ; elles sont dues à la fonte des neiges. Dès le mois de juillet, le débit baisse progressivement ce qui mène doucement à une longue période de basses eaux. Celles-ci ont lieu du mois de novembre jusqu'au mois de mars suivant, entraînant une baisse du débit mensuel moyen atteignant un plancher de 1,43 m³/s au mois de janvier. Mais ces chiffres ne sont que des moyennes et les fluctuations sont plus prononcées sur de courtes périodes ou selon les années.

Poissons : [1ère catégorie](#) - uniquement truites fario

○ La Durance :

La Durance présente une largeur de 5 à 8m avec un profil caillouteux assez rapide et pentu, typique des rivières moyennes de montagne. Cette grande rivière rapide de montagne abrite une excellente population de truites de souche fario méditerranéenne.

La Durance présente un régime nival typique des rivières de montagne alpines avec des étiages automnaux et hivernaux marqués, et une fonte des neiges souvent longue, s'étendant de mai à juillet.

Poissons : [1ère catégorie](#) :
Principalement : truites fario
Éventuellement : Truites arc en ciel

Remerciements aux différents partenaires:



Club Pêche
Mouche Pays
Sisteronais-Buëch

➤ **La Fédération de pêche des Hautes Alpes.**

Fédération de pêche des Hautes-Alpes • Les portes de Vapincum II
16, Avenue Jean Jaurès • 05000 GAP
tél. : 04.92.53.54.71 • mail : fede.peche05@orange.fr
<http://peche-hautes-alpes.com>



➤ **AAPPMA “Les pêcheurs Briançonnais”**

Coordonnées

Le Belvédère du Prorel, B43 – 3 avenue du Lautaret
05100 BRIANCON
Email : eric.bellon@hotmail.fr
Site : <http://www.facebook.com/Les-Pêcheurs-Briançonnais>

➤ **AAPPMA “Guisane-Romanche”**

Coordonnées

6 Rue Petite Charrière

05330 SAINT CHAFFREY
Email : jean-luc.jourdan138@orange.fr
Site : <https://www.facebook.com/aappma.guisaneromanche>



**CHAQUE COMPETITEUR DOIT RETOURNER CETTE FEUILLE
OBLIGATOIREMENT REMPLIE, AVANT **Le 20 MARS 2024****

Critérium Guisane - Durance

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Cyrille BONILLA CALVO
53, Chemin de la Haute Chaumiane 04200 SISTERON

Ou

par mail : cyrille@depetri.fr

Avec les renseignements ci-dessous (avec toutes les lignes remplies):

NOM et PRENOM du COMPÉTITEUR

Tél compétiteur :

Référence compétiteur :

NUMÉRO de LICENCE du COMPÉTITEUR :

Le NOM du CLUB du COMPÉTITEUR :

Référence arbitre :

Nom de l'ARBITRE :

NUMÉRO de LICENCE de l'ARBITRE :

Le NOM du CLUB de l'ARBITRE :

- Participation panier repas du samedi midi : **12 €**

Merci à tous de respecter la règle du « no kill ».